Trait d'union

NEWSLETTER
NOVEMBRE 2022 #27

© Stéphanie Bricout

Retour sur
LE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT À MAÎTRISE D'OUVRAGE pour le diagnostic du Jardin botanique alpin "La Jaÿsinia" avec l'appui du CAUE[1] 74 pour la mise en valeur et de conservation du site. Ce projet prévoit le versement d'une contribution forfaitaire de 3 000 € au CAUE de Haute-Savoie ainsi que la réalisation de vacations à la demi-journée d'un montant unitaire de 240 € HT.

DÉCISION MODIFICATIVE LIÉE À DES DIFFICULTÉS IMPORTANTES DU SIMG[2] - EAU ET ASSAINISSEMENT qui amène la Commune de Samoëns à puiser dans sa trésorerie afin de verser au syndicat la somme de 683 528 € : 320 000 € relatifs à l'assainissement du Club Med d'une part, et 363 528 € d'annuité de la dette due par la Commune concernant l'eau potable, d'autre part.
Pour mieux comprendre : une succession de décisions non réalistes dans les mandats précédents, a mené le SIMG à des difficultés financières importantes :

La surtaxe eau-assainissement n'ayant pas été réévaluée en relation avec les investissements réalisés depuis 2010 - réduction de la participation forfaitaire à l'arrivée du Club Med, qui plus est pour cet opérateur est supportée par la commune - décision d'engager les travaux de raccordement d'eau usée de Chatillon et la Rivière Enverse à la station d'épuration de Morillon sans les aides de l'agence de l'eau et malgré un déséquilibre financier évident.

Le syndicat a donc demandé à toutes les communes membres de solder les dettes et encours. Samoëns a fait le choix de purger ces sommes avant la fin de l'année. Il faudra malheureusement se préparer à une augmentation du prix de l'eau et l'assainissement dans les années futures pour rééquilibrer le syndicat.

(1) Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Savoie
(2) Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre

Prochain conseil municipal :
Lundi 5 décembre 2022 à 19h30

À savoir !

EXONÉRATION DE LA REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les administrés déclarant un bien vacant et souhaitant bénéficier d'une exonération de la redevance des ordures ménagères, doivent **déposer une attestation sur l'honneur en mairie,** accompagnée d'**au moins** un justificatif suivant :

- un constat d'huissier,
- une facture de gaz, d'eau ou d'électricité justifiant une absence de consommation ou d'une fermeture de compteur,
- une facture de déménagement,
- des factures de travaux,
- des photos du logement vide,
- une attestation de clôture d'abonnement d'électricité, de gaz ou d'internet.

Cette attestation sur l'honneur de vacance du bien pourra être transmise à l'accueil de la mairie **exclusivement du 1er janvier au 15 février de l'année civile en cours.** Cette demande d'exonération est à renouveler chaque année.

Un listing des pétitionnaires sera effectué par le service de la police municipale afin d'être ensuite transmis à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, après validation de Monsieur le Maire.

Vous trouverez l'attestation sur le site de la mairie, menu **"Vivre à Samoëns - Environnement Gestion des déchets - Les ordures ménagères" :**
https://www.mairiedesamoens.fr/les-ordures-menageres

mairie de Samoëns

POINT TRAVAUX

1

2

3

4

Réhausse de grilles pluviales en cours, un certain nombre sont concernées (Bérouze, rue des Billets...). *Photo 1*

Élagage de divers arbres situés à proximité de l'Office de Tourisme en régie.

Poursuite du marquage du plan de signalisation au sol : le centre village est désormais en zone partagée. La signalisation devant l'école a été refaite. *Photo 2*

Mise en place de dents de requins sur les plateaux surélevés.
Création du réseau pluvial sur la Départementale en face de la résidence les Frahans.

Démarrage du chantier de la maison du gardien du camping : agrandissement et réhabilitation.
Réfection du chemin de Bémont (Vercland). *Photo 3*

Autres réfection en cours ou réalisées : création d'un pluvial route du Villard, réhabilitation du chemin d'Eterpazz.

Enfouissement du réseau sec sur la Montée des Acacias (secteur Plampraz) : première tranchée en cours, les travaux seront réalisés sur 3 ans. *Photo 4*

Vite lu !

Loto du foot dimanche 11 décembre à partir de 14h à l'Espace le Bois aux Dames.

Concert des Ateliers de Musiques Actuelles le vendredi 16 décembre à 20h à l'Espace le Bois aux Dames.

Don du sang le vendredi 30 décembre à l'Espace le Bois aux Dames.

Rappel : **village de Noël le weekend du 10 et 11 décembre et du 17 au 26 décembre.**

Obtention d'une subvention de 23 679,25 € de la région pour nous aider à financer les travaux du chemin de la Golèse.

Détail des...
DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

Nous vous partageons le résultat de l'étude réalisée par le Syane. Le bilan fait état d'une **consommation énergétique importante** liée aux équipements touristiques et sportifs et des bâtiments importants peu rénovés. Nous menons une politique de sobriété énergétique, dans le contexte actuel le projet de réseau de chaleur lié à la chaufferie bois prend tout son sens.

7 équipements = 83 % des consommations :
Bois aux Dames, camping, patinoire, groupe scolaire, piscine et tennis, salles des fêtes, cinéma le Criou

Répartition des consommations des bâtiments

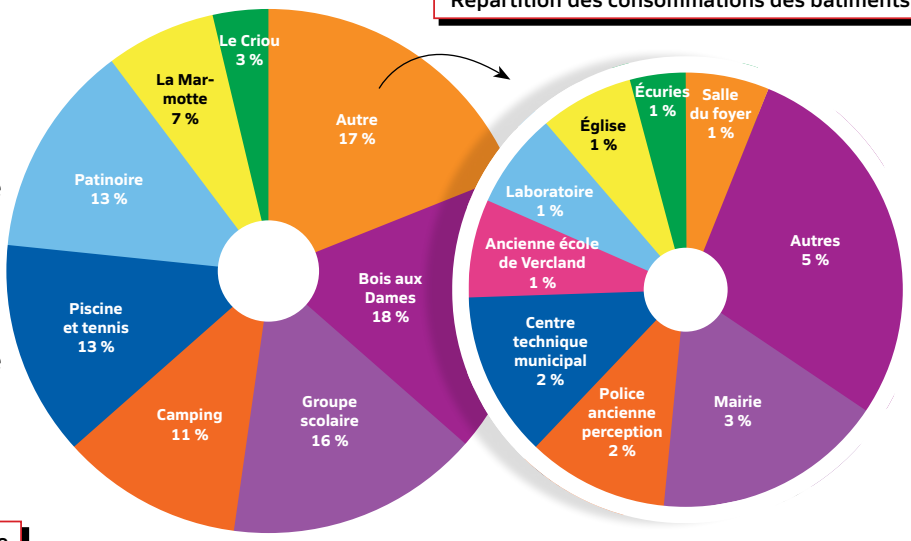

Évolution des consommations et factures d'énergie

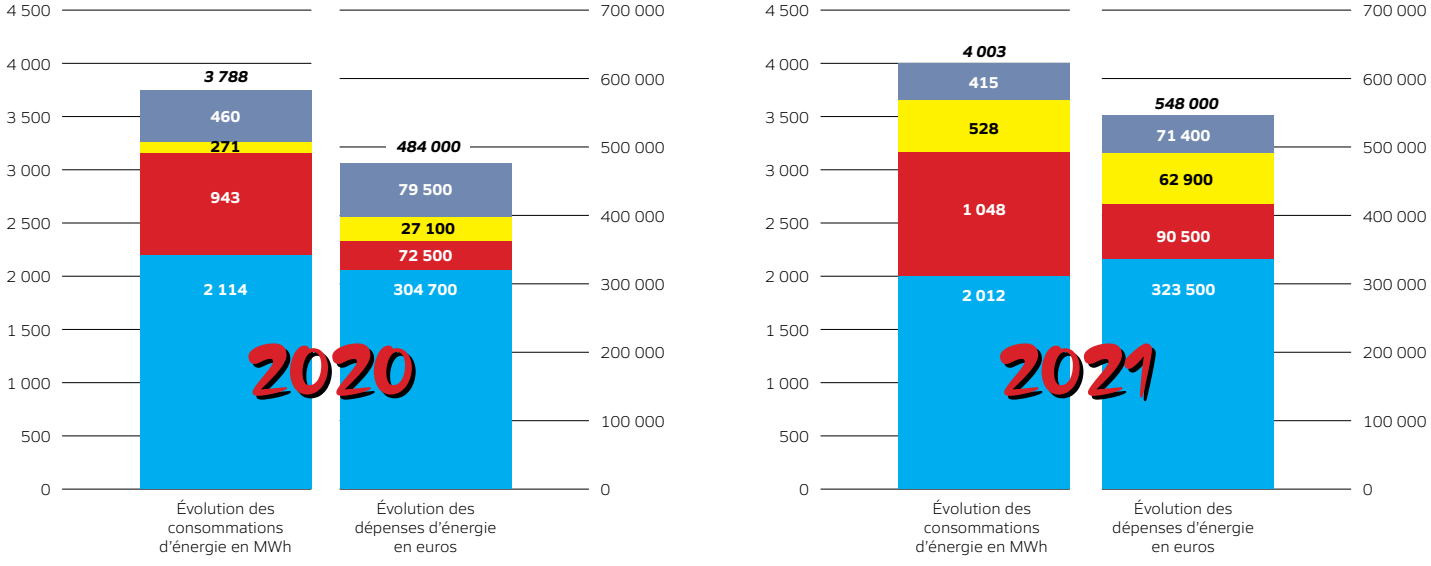

61 % d'électricité
39 % d'énergies fociles
Bâtiments et équipements sportifs = 89 %

Dépenses : 72 % d'électricité
Forte augmentation en 2021 : + 13 %
(prix des énergies et consommations en hausse)

Rédaction : Maire de Samoëns - Conception et mise en page : Avantmidi - Crédits photos : Mairie - AdobeStock - Directeur de la publication : M. Jean-Charles MOGENET, Maire - Impression : imprimerie Villière